

# Fondation Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

## Rapport annuel 2022

### Table des matières

1. Déroulement de l'activité
2. Cas de sinistres
3. Comptes annuels
4. Conclusion et perspectives
5. Organisation

### 1. Déroulement de l'activité

L'organisation de la fondation a connu quelques changements au cours de l'année sous revue. Au secrétariat, la collaboratrice de longue date Anita Furrer a dû être remplacée. Avec Olga Torrealba, c'est une spécialiste reconnue du tourisme qui a pu être engagée à ce poste. Au sein du conseil de fondation, Rolf Helbling et Walter Güntensperger ne se sont plus représentés. Tous deux méritent les remerciements sincères de leurs collègues et de l'ensemble de la branche pour leur engagement de longue date. Stephan Roemer et Silvia Cornel ont été élus pour leur succéder au sein du conseil de fondation pour un mandat de trois ans.

Les membres actuels du conseil de fondation, Rolf Besser, Heinrich Marti et Rolf Weber, ont été élus pour un nouveau mandat de trois ans. Rolf Weber a été nommé vice-président du conseil de fondation et Heinrich Marti a été nommé membre du comité des finances. En outre, Till Gontensweiler, licencié en droit, a été élu président de l'instance de recours pour un nouveau mandat de 3 ans.

Les résultats des contrôles de solvabilité en 2022 (comptes annuels 2021) ont montré, comme l'année précédente, un net déclin du chiffre d'affaires par rapport à 2019, l'année précédant la pandémie. Néanmoins, une nette amélioration des notes de solvabilité de nos participants a pu être enregistrée. Jusqu'à présent, la plupart des participants au Fonds de garantie ont géré la crise Covid avec succès, notamment grâce aux mesures de soutien de

l'État. En conséquence, le fonds de garantie n'a dû demander que des mesures ponctuelles de recapitalisation ou de redressement, en raison des contrôles de solvabilité.

Au cours de l'année de référence, 21 participants ont quitté le Fonds. Les motifs de démission étaient en majorité des cessations ou des reprises d'activité. On peut supposer que la crise de Corona et le manque de personnel qualifié ont encore accéléré la consolidation du marché. Néanmoins, 12 nouveaux participants ont été accueillis en 2022, année de crise.

<b>Année</b>	<b>Participants</b>	<b>Filiales/marques</b>	<b>Total</b>
2022	431	509	938
2021	442	547	989
2020	455	561	1 016
2019	477	590	1 067
2018	504	589	1'093

## **2. Cas de sinistres**

En 2022, le Fonds de garantie n'a pas eu à enregistrer de nouveaux cas de faillite. Le traitement des faillites de STA Travel AG et Reisecenter Plus AG de l'année 2020 a pu être achevé. Dans le cadre des affaires de faillite STA Travel AG et Reisecenter Plus AG, le fonds de garantie a traité plus de 1'500 dossiers et versé plus de 2,5 millions de CHF aux consommateurs lésés. Après déduction des sommes déposées en garantie et des dividendes de faillite, le dommage net pour le fonds de garantie s'élève à environ 1,5 million de CHF. Les provisions restantes pour le règlement complet de ces cas de faillite ont pu être libérées jusqu'à concurrence de 100'000 CHF pour d'éventuelles créances subséquentes et reversées dans les réserves générales.

Pour clôturer la faillite de STA Travel AG, des entretiens ont également été recherchés avec la direction du groupe Diethelm Keller. Le traitement de l'affaire de faillite a soulevé un certain nombre de questions qui ont dû être clarifiées lors d'un entretien avec M. Andreas W. Keller (président du conseil d'administration du groupe Diethelm Keller), M. Angelo van Tol (CEO du groupe Diethelm Keller) et Mme Sabina Schellenberg, avocate. Diethelm Keller Group a pu démontrer de façon crédible que des fonds importants avaient été injectés (malheureusement sans succès) dans le groupe STA Travel pour lui permettre de survivre pendant la crise de Corona. En raison de la complexité du groupe, il n'a apparemment pas été possible de mieux préparer la faillite pour les clients et les partenaires (p. ex. information des consommateurs, mise à disposition de données, etc.) Pour le fonds de garantie, il est incontestable que la pratique suivie à l'époque par STA Travel AG en matière de remboursement des clients a eu une incidence négative sur le montant des dommages. Si l'organisateur annule le voyage avant la date de départ, la loi sur les voyages à forfait exige expressément le remboursement le plus rapide possible de toutes les sommes payées par les consommateurs. Cette exigence légale n'a pas été satisfaite car l'indemnisation des consommateurs a été retardée pendant des mois, notamment en raison des remboursements encore en suspens des fournisseurs. Le fait que cette pratique ait été utilisée par d'autres entreprises pendant la crise de Corona ne la rend pas moins problématique et il convient de préciser qu'elle ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de la loi sur les voyages à forfait.

### 3. Comptes annuels

L'année sous revue a été marquée par l'introduction du nouveau modèle de tarification, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2022. La révision fondamentale du modèle de frais était devenue nécessaire parce que le capital du fonds n'avait cessé de diminuer depuis 2014 et ne correspondait plus aux risques attendus pour les prochaines années. À quelques exceptions près, les réactions au nouveau modèle de tarification ont été positives. Il ne fait aucun doute que personne dans l'industrie n'avait intérêt à une augmentation des frais, mais un consensus s'est dégagé sur le fait que l'augmentation du fonds était absolument nécessaire en raison des risques latents. Nous remercions tous nos participants pour leur confiance et leur soutien. Cette approbation confirme que le fonds de garantie est sur la bonne voie avec l'élaboration d'un nouveau modèle tenant compte des changements structurels du marché et qu'il continue d'être considéré comme un élément important et systémique du secteur.

Grâce au nouveau modèle, les revenus des participants, qui avaient chuté de près de 50 % en 2021 par rapport à 2020, ont à nouveau augmenté de manière significative. Ce résultat positif sera intégralement ajouté aux réserves pour les sinistres futurs.

En CHF	2021	2022	Budget 2022
1. Revenus des participants	660 455	2'424'396	1'605'000
2. Revenus Ombudsman	3'200	2'300	20 000
3. Produits financiers	463 et 346	-572'399	50 000
4. Autres recettes	0	251'105	0
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1'127'001</b>	<b>2'105'402</b>	<b>1'675'000</b>
1. Frais de personnel	-662'729	-624'631	-683'000
2. Secrétariat	-161'205	-130'643	-133'300
3. Honoraires du conseil de fondation	-97'804	-88'504	-90 000
4. Frais de réassurance	-211'200	-211'200	-211'200
5. Autres dépenses	-92'459	-108'112	-117'500
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-1'225'397</b>	<b>-1'163'089</b>	<b>-1'235'000</b>
<b>RÉSULTAT AVANT PAIEMENT DES DOMMAGES</b>	<b>-98'397</b>	<b>942 313</b>	<b>440 000</b>
Résiliation / constitution de passifs résultant de sinistres	1'050'932	1'451'196	0
<b>+/- PROVISIONS POUR DOMMAGES</b>	<b>952 535</b>	<b>2'393'509</b>	<b>0</b>

La clôture des cas de faillite STA Travel AG et Reisecenter Plus AG a également eu un effet positif sur le bilan. Les dossiers liés à ces dossiers ont pu être clôturés en 2022 et la plupart des provisions restantes ont été liquidées. La provision pour sinistres futurs s'élève désormais à CHF 6'619'209, une nette augmentation par rapport à l'année précédente. En plus de

ces provisions, le fonds de garantie dispose encore, pour faire face à d'éventuels cas de faillite, de garanties individuelles spécifiques à l'entreprise d'une valeur supérieure à CHF 70 millions (garanties bancaires, garanties d'assurance et comptes bloqués des participants), ainsi que, au 1er janvier 2023, d'une nouvelle solution de réassurance d'un maximum de CHF 9,0 millions, cumulé sur une période de 5 ans.

En CHF	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>
Total des avoirs bancaires	1'530'768	3'050'369
Créances envers les participants	0	3'138
Avoirs impôt anticipé	17'795	13'187
Comptes de régularisation actifs	439'226	572 338
Dépôt de titres	3'904'680	3'350'174
<b>Actif circulant</b>	<b>5'892'469</b>	<b>6'989'206</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>5'892'472</b>	<b>6'989'209</b>
Dettes résultant de sinistres	-1'565'000	-100'000
Autres passifs à court terme	-42'985	-6'693
Cotisations des participants payées d'avance	-41'785	-245'305
Comptes de régularisation passif	-7 000	-8 000
Provision pour sinistres futurs	-4'223'602	-6'619'209
<b>Fonds étrangers</b>	<b>-5'882'472</b>	<b>-6'979'209</b>
<b>Capital de la fondation</b>	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>
<b>Total PASSIF</b>	<b>-5'892'472</b>	<b>-6'989'209</b>

L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 28 mars 2023 qu'ils n'ont pas rencontré, lors de la révision, d'éléments leur faisant conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

#### **4. Conclusions et perspectives**

Avec l'augmentation de la demande de vacances à l'étranger, le secteur a commencé à se rapprocher de la normalité dès l'année 2022. Les comptes annuels de 2022 déjà soumis ont montré une nette reprise du chiffre d'affaires, qui se rapproche peu à peu des niveaux d'avant la pandémie. D'après les informations fournies par différents acteurs du secteur, ce sont surtout les destinations balnéaires classiques comme la Grèce ou les Baléares qui ont pu se rétablir, les voyages à forfait sont à nouveau très appréciés, même s'ils sont généralement réservés à relativement court terme. Au cours du second semestre de l'année, la demande de de voyages d'aventure et de voyages organisés individuellement est également revenue lentement. Les voyages se sont à nouveau diversifiés et les dépenses de vacances

ont eu tendance à augmenter par rapport à avant la pandémie. Avec la suppression des conditions d'entrée dans un grand nombre de destinations dans le monde, la demande de voyages à longue distance s'est également accrue. L'ouverture des marchés des voyages à longue distance vers les États-Unis, le Canada et la Thaïlande a constitué une évolution importante à cet égard.

L'exercice financier passé relativement bon et les évolutions positives vers une plus grande normalisation nous donnent confiance dans le fait que la demande en Suisse continuera à se redresser en 2023, malgré un environnement incertain. Bien que les entrées de réservations ne soient pas encore au niveau de 2019 et continuent d'être effectuées à bien plus court terme qu'avant la pandémie, la demande de voyage des clients reste forte et le besoin de rattrapage après Corona n'est pas encore satisfait. Cependant, l'incertitude entourant la guerre en Ukraine, la force du franc et l'évolution du pouvoir d'achat continuent de préoccuper le secteur.

Dans l'ensemble, le Fonds de garantie a réussi à traverser la pandémie avec succès et peut envisager l'avenir avec confiance. À la fin de 2022, la provision pour sinistres futurs du Fonds de garantie est nettement plus élevée que pendant la pandémie. L'introduction du nouveau modèle de tarification a largement contribué à cette augmentation nécessaire. Heureusement, les sinistres redoutés n'ont pas eu lieu et le chiffre d'affaires des participants s'est redressé plus rapidement que prévu. La reprise du tourisme mondial devrait permettre à l'ensemble du secteur de connaître une année 2023 fructueuse et donc, en l'absence de nouveaux cas de faillites, d'accroître encore les réserves nécessaires au fonds de garantie.

## **5. Organisation (au 31.12.2022)**

### **Secrétariat:**

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42, 8038 Zurich

Tél. +41 44 488 10 70, [info@garantiefonds.ch](mailto:info@garantiefonds.ch), [www.garantiefonds.ch](http://www.garantiefonds.ch)

Marco Amos (directeur)

Khatia Kosec (analyste)

Olga Torrealba (collaboratrice administrative)

**Conseil de fondation**

André Dosé, Président  
Daniel Bühlmann, vice-président  
M. Rolf Weber, vice-président  
Lic. iur. Rolf Besser  
Silvia Cornel

Philippe de Czapiewski  
Claude Luterbacher  
Heinrich Marti  
Stephan Roemer  
Dieter Zümpel

**Fondation Fonds de garantie légal  
de la branche suisse du voyage**



André Dosé, président



Marco Amos, directeur

Zurich, 01.06.2023